

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2023 - Autriche

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2023 - Questionnaire 0.1

Objectif :

Afin de se conformer aux exigences de l'article 9 de la Convention contre le dopage, les États parties sont invités à soumettre des informations au Conseil de l'Europe via un questionnaire annuel en ligne sur la politique antidopage pour l'année 2023.

Instruction :

Pour des instructions générales, veuillez sélectionner les liens de documentation en haut de la page.

Pour des instructions spécifiques, veuillez noter que chaque question dispose d'outils d'aide supplémentaires - réponses précédentes et informations spécifiques liées à cette question.

Si vous rencontrez des problèmes qui vous empêchent de remplir le questionnaire, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante: sport.t-do@coe.int.

Nous vous prions de bien vouloir remplir, sauvegarder et envoyer les données relatives à votre pays pour 2023 avant le 1 juin 2024.

Questions :

1. Nombre d'athlètes 

Veuillez donner une estimation du nombre des athlètes que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

athlètes de niveau international

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[113]

[] Donnée indisponible

athlètes de niveau national

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[371]

[] Donnée indisponible

athlètes de niveau récréatif

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[2100000]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[75]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[105]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[24]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[16]

[] Donnée indisponible

athlètes faisant partie du groupe cible de sportifs soumis aux contrôles (RTP) de votre ONAD

[113]

[] Donnée indisponible

2. Définition du dopage

Quelle est la définition du « dopage dans le sport » utilisée dans votre pays ?

[X] Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe

[X] Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO

[X] Code mondial antidopage

[X] Autre, veuillez préciser (par exemple, droit national) :The national law covers the aforementioned definition.

3. Liste des produits dopants

Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents dopants et de méthodes de dopage interdites (c'est-à-dire la liste des Interdictions) est appliquée dans votre pays ?

[X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA

[X] Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de suivi (T-DO)

[X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO)

[] Autre, veuillez préciser :

4. Listes de dopage supplémentaires

Aux fins de la restriction de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question 3 ?

(X) Oui, veuillez préciser :There is no separate list, but some substances are covered through criminal laws or other administrative laws.

() Non

5. Lois antidopage

Votre pays dispose-t-il d'une législation antidopage ?

Loi antidopage (autre que la ratification de la Convention)

Autres types de normes nationales ou régionales, y compris des articles d'une loi relative au sport ou des décrets, veuillez préciser :

Non

Pièces-jointes

 Federal Anti-Doping Act 2021 :

https://www.ris.bka.gv.at/Dokumente/BgblAuth/BGBLA_2020_I_152/BGBLA_2020_I_152.pdf

6. Organisation nationale antidopage (ONAD)

Quel est le statut juridique de votre organisation nationale antidopage ? Veuillez télécharger les statuts, si possible

Autorité publique

Organisation non gouvernementale

Entreprise privée

Comité national olympique agissant en tant qu'ONAD.

Autre, veuillez préciser : A public non-profit limited liability company named "Nationale Anti-Doping Agentur Austria GmbH", abbreviated as "NADA Austria", has been established to carry out the tasks of an independent Anti-Doping Organisation. The federal government holds more than half of its share capital. Unless specified otherwise in this Federal Act, the provisions of the Federal Act on Limited Liability Companies (Gesetz über Gesellschaften mit beschränkter Haftung - GmbHG), Imperial Law Gazette no. 58/1906, shall apply to this company. The federal shares in the company shall be managed by the Federal Minister for Arts, Culture, Civil Service and Sport.

Pièces-jointes

 National Anti-Doping Agency Austria : <https://www.nada.at/de>

7. Financement du programme antidopage

Quel a été le budget annuel de l'ONAD pour l'année civile 2023 (ou autre période de 12 mois, le cas échéant) ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

3600000] montant en euros (estimation)

Donnée indisponible

8. Sources de financement

Comment l'ONAD est-elle financée ? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent et indiquer une estimation en pourcentage :

Gouvernement 93%

Comité national olympique (CNO) %

Autres organisations sportives %

Paiement à l'acte %

Secteur privé %

Autre 7%

9. Répartition du financement

Quel pourcentage du budget annuel de l'ONAD est consacré aux programmes de base suivants ?

- [31] Contrôles (y compris les frais d'équipement, de transport et de personnel chargé du prélèvement des échantillons)
- [14] Analyse de l'échantillon (y compris le document technique pour l'analyse spécifique au sport, les frais de l'unité de gestion des passeports des athlètes, les frais de conservation de l'échantillon, les analyses supplémentaires et complémentaires)
- [4] Collecte de renseignements et enquêtes
- [6] Gestion des résultats/juridique
- [17] Éducation
- [0] Recherche
- [2] Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)
- [26] Autre, veuillez préciser (par exemple, rémunération, administration)operating costs, rental expenses, legal and consulting expenses, travelling expenses, insurance
- [] Donnée indisponible

10. Budget du sport

Quel est le montant alloué au sport dans le budget de l'État par le biais du ministère national chargé des sports pour l'année 2023 (ou autre période de 12 mois le cas échéant) ?

- [218582119] montant en Euro (estimation). Commentaire, le cas échéant
- [] Donnée indisponible

11. Restriction du financement public aux organisations

Le financement public est-il refusé aux organisations qui ne respectent pas les règlements antidopage et les instruments juridiques connexes ?

- () Oui, tout le financement est refusé
- (X) Un montant limité de financement est retenu
- () Aucune implication financière
- () Information non disponible / Commentaire

12. Restriction du financement public des individus

L'aide financière au sport fournie par les autorités publiques est-elle refusée aux athlètes ou au personnel d'encadrement des athlètes interdits pendant la période de leur suspension ?

- (X) Oui, tout le financement est refusé
- () Un montant limité de financement est retenu
- () Non
- () Sans objet (aucune aide financière liée au sport n'est accordée par les pouvoirs publics aux athlètes ou au personnel d'encadrement)
- () Information non disponible / Commentaire

13. Activités de l'ONAD 

Sous-traitez-vous une partie de votre programme antidopage à un tiers délégué (p. ex. des fournisseurs de services, une autre ONAD) ?

() Oui, veuillez préciser :

(X) Non

14. Certification de la qualité 

Votre ONAD ou une partie de ses procédures est-elle certifiée selon une norme de qualité (telle que l'ISO ou tout autre système de certification de la qualité) ?

(X) Oui, veuillez préciser la norme, son champ d'application et sa validité ISO 9001:2015; valid until 27th of May 2026

() En cours

() Non

15. Personnel de l'ONAD, membres des comités et autres spécialistes de la lutte contre le dopage 

Veuillez indiquer le nombre de membres du personnel de l'ONAD, de membres de comités et d'autres spécialistes de la lutte contre le dopage qui participent à la coordination et à la gestion de vos programmes antidopage (à l'exception du personnel chargé du prélèvement des échantillons).

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[14] personnel à temps plein

[3] personnel à temps partiel

[54] membres des comités (y compris, mais sans s'y limiter, les membres des instances disciplinaires, du comité de l'ONAD, de l'AUT, l'éducation, la localisation, les comités scientifiques, les athlètes, les commissions d'appel, d'éthique et/ou autres)

[14] autres spécialistes, veuillez décrireeducators

[] Donnée indisponible

16. Nombre d'ACD et APS 

Si votre ONAD agit en tant qu'autorité de prélèvement des échantillons, combien de personnes sont impliquées dans le prélèvement des échantillons ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[18] Agents de contrôle du dopage

[20] Agents de collecte de sang

[59] Escortes/chaperons

[] Donnée indisponible

17. Utilisation des laboratoires de l'AMA 

Quels laboratoires accrédités ou approuvés par l'AMA sont utilisés pour l'analyse des échantillons collectés par votre ONAD

en tant qu'autorité de contrôle dans le cadre de votre programme national de contrôle en 2023 ? Veuillez énumérer tous ceux qui s'appliquent, y compris le laboratoire de votre propre pays (si vous l'utilisez)

	Ville ou pays
Indiquer tous les laboratoires concernés	Cologne, Dresden, Lausanne, London, Los Angeles, Madrid, Montreal, Seibersdorf

Donnée indisponible

18. Statistiques de contrôle

Combien d'échantillons ont été collectés dans le cadre de votre programme national de contrôles en 2023 ?

	Urine	Sang (y compris PBA et GSS)
Échantillons en compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	418	128
Échantillons hors compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	1283	452

19. Contrôles à l'étranger

Avez-vous contrôlé des sportifs sous votre autorité qui résident ou s'entraînent à l'étranger (directement ou en faisant appel à des tiers délégués) ?

- Oui
- Pas en 2023, mais nous avons l'autorisation de le faire
- Non, nous n'avons pas l'autorisation de le faire / Commentaire

20. Système disciplinaire

Dans quelle mesure votre pays a-t-il mis en œuvre la recommandation sur les principes généraux d'une procédure équitable applicable aux contentieux antidopage dans le sport (veuillez consulter l'onglet Informations ci-dessus)

- Entièrement mis en œuvre
- Partiellement mis en œuvre
- Non mis en œuvre

21. Processus d'audience

Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur les audiences :

L'instance d'audition est-elle indépendante et impartiale ?

- Oui
- Non

Le droit à une défense effective est-il assuré, c'est-à-dire la présomption d'innocence, d'être conseillé, d'avoir suffisamment de temps pour préparer sa défense, d'être assisté d'un interprète, de demander des témoins ou des experts ?

- Oui

() Non

A qui incombe les dépens de la procédure ? Par exemple, l'athlète ou une autre personne sanctionnée, l'ONAD, en fonction de la décision de l'instance, un tiers

(X) Veuillez décrireThe material costs of the ÖADR are borne by NADA Austria. NADA Austria shall determine an appropriate function fee for the chairperson and the two members participating in the proceedings for the preparation of the proceedings, participation in the hearing, chairmanship and drafting of the decision. In addition, any travel expenses incurred shall be charged. In the case of the Independent Arbitration Commission, the Federal Minister shall determine the appropriate function fees. NADA Austria shall be entitled to request reimbursement of the following costs: costs of testing, the laboratory analysis and the proceedings before the ÖADR from the competent national federation in case of a violation of anti-doping rules committed by an athlete or other person, the costs of the B sample analysis from the athlete if it was requested by him or her and is adverse and the costs of the laboratory documentation produced upon the athlete's request from the athlete. If the sports federation so requests, NADA Austria may demand the costs directly from the athlete in the event of an anti-doping rule violation. NADA Austria shall refund the costs that were reimbursed if the Independent Arbitration Commission or the CAS or a civil court has asserted that no anti-doping rules have been violated.

Existe-t-il un mécanisme d'aide juridictionnelle gratuite (éventuellement sous certaines conditions) ?

() Oui

(X) Non

22. L'audition publique

Comment le principe de l'audition publique est-il mis en œuvre dans votre pays ?

() L'audience publique est accordée par défaut sans limitation

(X) L'audience publique est accordée par défaut, mais peut être tenue à huis clos sur décision de l'instance d'audience

() Les audiences se tiennent à huis clos, mais les athlètes/personnes accusées peuvent demander une audience publique

() Les audiences se tiennent uniquement à huis clos

23. Système disciplinaire d'appel

Veuillez décrire la procédure de traitement des violations des règles antidopage. S'il n'y a pas eu de changement depuis 2022, vous pouvez copier le texte de l'année précédente (voir le bouton en haut à droite de la fenêtre)

Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent The primarily appeal body is the Independent Arbitration Commission. Right of appeal/process and parties are defined in para 23 of the Austrian Federal Anti-Doping Act 2021.

[] Donnée indisponible

Pièces-jointes

 Independent Arbitration Commission : <https://www.schiedskommission.at/de>

24. Violation des règles antidopage

Combien de cas de violations des règles antidopage ont été initiés en 2023 et combien de ces cas initiés ont abouti à l'imposition d'une sanction ?

Cas initiés	Cas ayant donné lieu à une sanction	Cas n'ayant donné lieu à aucune sanction

Présence d'une substance interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	5	2	3
Usage ou tentative d'usage Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Falsification Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Possession Valeur numérique minimale autorisée : 0	1	0	1
Trafic Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Administration Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Complicité Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Association prohibée Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Représailles Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

[] Donnée indisponible

25. Coopération avec les forces de l'ordre

Quelles mesures ont été prises pour assurer la coopération entre l'ONAD et les services répressifs ?

[X] Droit, veuillez préciser § 30. (1) The Independent Anti-Doping Organisation shall forward facts it has been notified of, where an anti-doping rule violation was asserted as well as the minutes of the oral hearing and, upon request, the other documents of the proceedings to the competent authorities pursuant to § 36 para 2 no. 7 DSG if there is reasonable suspicion that a criminal offense subject to prosecution has been committed. (2) After completing the investigation, the public prosecutor's office shall be obliged to forward to the Independent Anti-Doping Organisation the name, sex, date and place of birth, nationality and residential address as well as the evidence obtained in the course of the investigation for the purpose of testing those persons who give rise to reasonable suspicion that they have committed an anti-doping rule violation. Forwarding this data, however, may be postponed for as long as it might endanger the purpose of doping control or related proceedings. If there is no such danger, the competent authorities pursuant to § 36 para 2 no. 7 DSG shall be authorized to provide such information upon the Independent Anti-Doping Organisation's request within the meaning of para 3 even before the investigation has been completed. The decision on providing information shall be made by the competent authorities pursuant to § 36 para 2 no. 7 DSG. (3) As soon as the provision of information to the person concerned pursuant to Articles 12 to 14 GDPR no longer is or may be contrary to the purposes specified in para 2, the person concerned shall be demonstrably informed by the Independent Anti-Doping Organisation about the forwarding of data. The person concerned shall be entitled to submit a comment, which has to be documented, to the Independent Anti-Doping Organisation. From the date of receipt of a request to the date of providing information to the person concerned, Articles 12 to 22 GDPR shall be restricted insofar as these rights are likely to render impossible or seriously impair the achievement of the purposes pursuant to para 2 and the restriction is necessary and proportionate for fulfilling the purposes of the request. (4) The Independent Anti-Doping Organisation shall in any case have a justified legal interest in inspecting files pursuant to § 77 para 1 StPO 1975, Federal Law Gazette no.

631 in criminal proceedings on grounds of a criminal offense pursuant to § 28 or § 147 para 1a of the Criminal Code (Strafgesetzbuch - StGB), Federal Law Gazette no. 60/1974, as well as in criminal proceedings directly related to anti-doping rule violations.

- Accord, veuillez préciser
- Activités ad hoc, veuillez préciser
- Autre, veuillez préciser
- Aucune

26. Sanctions pour le trafic de produits dopants

Existe-t-il des peines ou des sanctions spécifiques pour la circulation illégale de substances dopantes, en plus de celles qui régissent la circulation des médicaments et des stupéfiants ?

- Sanctions pénales, veuillez préciser For specific substances Austrian Federal Anti-Doping Act 2021
- Sanctions financières, veuillez préciser
- Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser
- Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser
- Autres
- Informations non disponibles

27. Statistiques relatives au trafic de produits dopants

Les services répressifs partagent-ils avec l'ONAD les données relatives aux saisies de substances dopantes ?

- Oui, veuillez préciser combien de crises ont été signalées en 2023 501433 Doping preparations in the form of ampoules and tablets
- Non. commentaire (facultatif)
- Autre, veuillez préciser

28. Groupes cibles de l'éducation antidopage

Quels groupes cibles de la lutte contre le dopage reçoivent des formations et par qui ?

	ONAD	Autres organismes ; veuillez les énumérer	Non ciblé en 2023
Athlètes de niveau international	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> NOC, International Federations	<input type="checkbox"/>
Athlètes de niveau national	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> National Federations	<input type="checkbox"/>
Jeunes athlètes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> NOC, International Federations	<input type="checkbox"/>
Enfants / Sport scolaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> teachers of the respective School	<input type="checkbox"/>
Athlètes récréatifs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> National Federations	<input type="checkbox"/>
Athlètes revenant d'une sanction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entraîneurs, formateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Federal Sports Academy	<input type="checkbox"/>

Administrateurs sportifs, officiels, managers, agents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> NOC, National Federations	<input type="checkbox"/>
Professionnels médicaux / paramédicaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> NOC	<input type="checkbox"/>
Personnel de l'équipe/membres d'une délégation lors d'un événement majeur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> NOC	<input type="checkbox"/>
Parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enseignants (scolaires et universitaires)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Universities and institutions of higher education	<input type="checkbox"/>
Etudiants de l'université	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Universities and institutions of higher education	<input type="checkbox"/>
Sponsors commerciaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Médias, journalistes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

29. Éducation antidopage obligatoire

La réalisation d'un programme national d'éducation antidopage (confirmation d'une formation en personne, certificat d'apprentissage en ligne ou similaire) est-elle obligatoire pour une partie de votre structure sportive ?

Non, l'éducation antidopage est volontaire

Oui, il est obligatoire pour certains groupes d'athlètes et de personnel d'encadrement (par exemple, l'équipe olympique et paralympique), veuillez préciser

The Federal Anti-Doping Act 2021 (ADBG 2021) requires mandatory, binding measures to be taken. Depending on the Doping risk of the respective sport/discipline, the sports organisations must implement mandatory sets of measures in accordance with the Federal Anti-Doping Act 2021 (ADBG 2021). NADA Austria coordinates these programs and, together with the sports organisations, develops an individual, tailor-made implementation education plans that includes the following key points: • Annual e-learning courses for athletes in the test pool / top squad / national team / top league teams, talented athletes and their Athlete Support Personnel (ASP) • Regular face to face sessions for athletes in the test pool / top squad / national team / top league teams and their ASP (high Doping risk: every 2 years, medium Doping risk: every 3 years, low Doping risk: every 4 years). • Regular face to face sessions for the athletes of the highest youth squads or teams (high Doping risk: annually, medium and low Doping risk: every 2 years). • Education of the entire delegation before major sporting events. According to the Federal Anti-Doping Act 2021 (ADBG 2021), all education activities may only be carried out by educators who are specially trained and approved by NADA Austria. Sports organisations must appoint an Anti-Doping officer who is trained annually by NADA Austria and who coordinates the implementation of the respective education plan in coordination with NADA Austria. NADA Austria conducts annual meetings with Anti-Doping officers and other key representatives of the sport organisations to provide feedback on the implementation of the respective education plan and discuss further activities. NADA Austria is required to report in the status of the implementation of the education plans of the Austrian sport organisations in its annual report which is sent to the Federal Austrian Ministry for Arts, Culture, Civil Service and Sport as well as to the Austrian Parliament and which is also published on NADA Austria's website. If the sport organisation fails to implement the sets of measures or implements only part of them, subsidies shall be paid back and further subsidies shall be stopped. As soon as the measures are implemented again, the sanctions can be lifted.

Autres

30. Compléments alimentaires

Quelles mesures ont été prises pour résoudre les problèmes liés aux compléments alimentaires dans le sport ?

Restreindre la disponibilité

- Contrôler la production
- Fournir une assurance qualité
- Étiquetage complet
- Limiter la publicité et la promotion
- Mesures éducatives et d'information
- Autre, veuillez préciser :

31. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage

Quels sont les domaines de la recherche antidopage ?

- Prévention du dopage
- Méthodes de détection
- Sciences sociales, y compris les aspects comportementaux et sociaux du dopage
- Conséquences du dopage sur la santé
- Programmes d'entraînement physiologique et psychologique
- Substances ou méthodes émergentes
- Méthodes d'essai alternatives
- Aucun
- Autre

32. Recherche antidopage

Des recherches sur la lutte contre le dopage ont-elles été entreprises ou soutenues ?

- Oui; commentaire (facultatif)
- Oui, dans une certaine mesure ; commentaire (facultatif)
- Non ; commentaire (facultatif)

33. Publication de la recherche antidopage

Combien d'articles reprenant les résultats de cette recherche ont été publiés dans des revues scientifiques évaluées par les pairs ? Veuillez télécharger un résumé ou partager des liens vers des ressources, le cas échéant.

- 1 en 2023
- Donnée indisponible

Pièces-jointes

-  Data from a microdosed recombinant human erythropoietin administration study applying the new biotinylated clone AE7A5 antibody and a further optimized sarcosyl polyacrylamide gel electrophoresis protocol : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33450134/>

34. Accords internationaux

Votre pays a-t-il signé de nouveaux accords en 2023 avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords antidopage avec d'autres organisations ou États?

Oui, veuillez expliquer ou télécharger le document ou fournir un lien ERASMUS+ projects GLDF4CLEAN Sport and TALE

Non
